

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.***

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<b>Modification n°1 du PLU</b>	<b>Chenex (74)</b>

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	-
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	-

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de Chenex
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	85 Route de la Boutique, 74520 Chênex Tel : 04 50 04 30 53 Email : <a href="mailto:mairie@chenex.fr">mairie@chenex.fr</a>

***NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.***

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	<del>Non</del>	Le SCOT 2014-2024 de la Communauté de Communes du Genevois approuvé le 16/12/2013
-----	----------------	---

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	<del>Non</del>	Le PLU de Chenex a été approuvé le 02/10/2018. Le PLU n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale
-----	----------------	--

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	813 habitants en 2018 (INSEE 2021)
--	------------------------------------

Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	538 ha
--	--------

Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	0,52 ha dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>0,37 ha de zone 2AU (classée en 1AU3 dans le PLU modifié)</li> <li>0,15 ha de zone 1AU1 (classée en 1AU1a dans le PLU modifié)</li> </ul>
--	---

PLU 2018					
Zones PLU	Surfaces (ha)	%	Zones PLU	Surfaces (ha)	%
Zones A	296,00	55,1%	A	110,06	20,5%
			Aa	183,22	34,1%
			AI	1,70	0,3%
			As	1,02	0,2%
Zones N	197,12	36,7%	Nb	132,85	24,7%
			Nc	1,73	0,3%
			Ne	0,64	0,1%
			Nr	57,24	10,6%
Zones U	42,58	7,9%	Nv	4,66	0,9%
			UA1	1,61	0,3%
			UA2	0,91	0,2%
			UB1	1,11	0,2%
			UB2	6,82	1,3%
			UC	18,34	3,4%
			UE	2,47	0,5%
Zones AU	1,89	0,4%	UX	1,47	0,3%
			UZ	9,85	1,8%
			IAU1	0,66	0,1%
Zones AU	1,89	0,4%	IAU2	0,47	0,1%
			IIAU	0,76	0,1%
<b>Total</b>	<b>537,60</b>	<b>100,0%</b>	<b>Total</b>	<b>537,60</b>	<b>100,0%</b>

Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.  
**Annexe à joindre** : document graphique du plan en vigueur ou du projet

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre :** pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le projet communal repose sur les orientations suivantes :

- Maîtriser le développement urbain et l'organiser de façon progressive
- Renforcer le pôle de centralité du chef-lieu
- Diversifier les formes d'habitat
- Prendre en compte les risques
- Préserver le fonctionnement écologique du territoire
- Préserver les terres agricoles
- Assurer la gestion des eaux pluviales
- Permettre un parcours résidentiel varié et complet dans la commune
- Favoriser l'implantation d'un commerce de proximité
- Accéder à un bon niveau d'accès aux communications numériques
- Sécuriser les déplacements
- Développer la desserte en transports en communales
- Valoriser et aménager des itinéraires de déplacement piétons-cyclistes
- Permettre le développement et l'accueil d'entreprises
- Permettre le développement des activités agricoles existantes
- Conserver un bon niveau d'équipements de loisirs

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe à joindre :** arrêté engageant la procédure

La modification n°1 (objet de la présente demande) a pour objectif de :

- ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU du Grand Champ (et classement en zone 1AU3) et définir une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation,
- modifier les hauteurs de clôtures et des haies en zones urbaines,
- adapter les hauteurs des annexes selon les zones,
- modifier les règles de retrait des constructions en zone UC,
- afficher sur le règlement graphique le classement en zone Nc de parcelles classées auparavant en Aa, suite à l'annulation partielle du PLU,
- déterminer une zone de stockage des matériaux,
- déterminer un nombre de places de stationnement pour les visiteurs,
- permettre la construction d'annexes en limite des voies pour les zones UB,
- modifier le plan des emplacements réservés,
- adapter les largeurs de voirie et les règles de stationnement selon le type de zone urbaine,
- modifier les règles de gabarit en zones UA, UB, UC (hauteur, CES, implantation par rapport aux voies),
- préciser les règles d'aspect extérieur et les aménagements des abords en zones UA
- étudier la possibilité de rajouter des règles de performances environnementales et énergétiques en zone UA
- modifier le règlement et l'OAP couvrant le secteur Bataillard pour favoriser la réalisation de logements sociaux.

*Nota Bene :*

- *Après étude, le plan des emplacements réservés n'a pas été modifié, de même que les règles de stationnement selon les zones urbaines.*
- *La zone de stockage de matériaux se localise sur une zone UE existante (vouée aux équipements publics)*

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	-
--------------------------------------	---------------------------	---

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

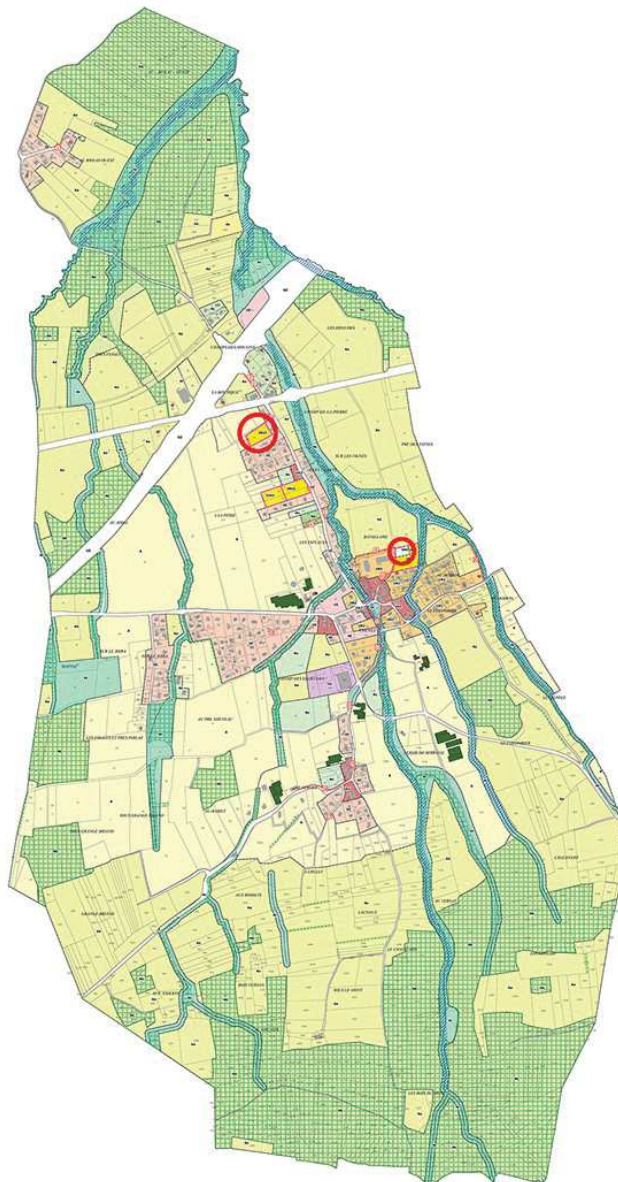
3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <a href="#">loi Montagne</a> ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		
Les dispositions de la <a href="#">loi Littoral</a> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SDAGE</a> ) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SAGE</a> ) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône Méditerranée SAGE de l'Arve
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Communes du Genevois

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Les modifications portent principalement sur la pièce écrite du règlement, en particulier sur les zones UA, UB, UC, UE, UX, 1AU. Deux zones AU (localisées sur le plan) sont aussi impactées par la modification du PLU.

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone**



## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine


4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><del>• Commune de centralité urbaine</del></li> <li><del>• Commune péri-urbaine de première couronne</del></li> <li><del>• Commune péri-urbaine éloignée</del></li> <li><del>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</del></li> <li><del>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</del></li> <li>• <b>Commune rurale</b></li> <li><del>• Autre : .... (précisez)</del></li> </ul>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p> <p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p>La commune connaît une très forte pression démographique. Chenex suit une croissance démographique très importante : entre 2008 et 2018 (données INSEE 2021), la population municipale est passée de 520 habitants à 813 hbt soit + 293 habitants en 10 ans (soit +56,4% correspondant à l'accueil de 29 nouveaux habitants par an)</p> <p>A son approbation, le 02 octobre 2018, le PLU comptabilisait 4,7 hectares de gisements fonciers mobilisables dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1,04 hectares de dents creuses (soit 22% de la totalité des gisements fonciers),</li> <li>- 1,80 hectares d'espaces densifiables par division parcellaire (soit 38% des gisements fonciers),</li> <li>- 1,89 hectares de foncier en extension de l'urbanisation (soit 40% des gisements fonciers), répartis en 4 zones AU à urbaniser :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zone 1AU1 de Bataillard (6595m<sup>2</sup>),</li> <li>- la zone 1AU2 des Esplaces 1 (4675m<sup>2</sup>),</li> <li>- la zone 2AU des Esplaces 2 (3936m<sup>2</sup>),</li> <li>- la zone 2AU du Grand Champ (3692m<sup>2</sup>),</li> </ul> </li> </ul> <p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixait un rythme moyen d'urbanisation de l'ordre de 3000 m<sup>2</sup> de foncier par an.</p> <p>Depuis le 02 octobre 2018, d'après les données recueillies par la Communauté de Communes du Genevois, 25 permis ont été délivrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 permis de construire de maisons individuelles conduisant à la construction de 3 nouvelles maisons, les autres permis portant sur la réalisation de grands abris ou garages...,</li> <li>- 8 permis de construire permettant la réalisation de 22 logements, les autres permis étant délivrés pour des extensions ou la réalisation de bâtiments d'activités économiques,</li> <li>- 3 permis d'aménager couvrant 22 lots.</li> </ul> <p>Ainsi, en termes fonciers, après 2 ans et 4 mois d'exercice du PLU, 1,58 hectares ont été construits, sont en cours de construction ou sont entrés dans un processus d'urbanisation ce qui représente 36,6% des gisements fonciers du PLU, se répartissant de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,20 hectares ont été consommés dans les dents creuses (soit 21% de la totalité des dents creuses),</li> </ul>

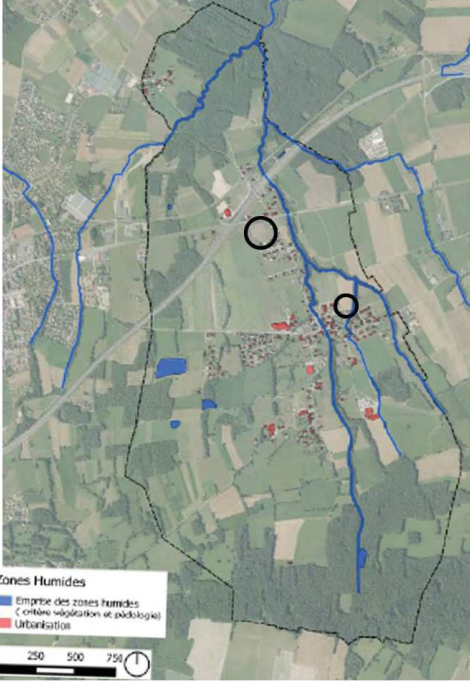
4.1 Présentation de votre projet	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,25 hectares ont été mobilisés sous forme de densification (soit 13% des parcelles identifiées en division parcellaire),</li> <li>- 1,14 hectares sont engagés dans une urbanisation des zones AU (soit 60% de la superficie des zones AU).</li> </ul> <p>Le rythme moyen annuel d'urbanisation depuis l'approbation du PLU (c'est-à-dire de parcelles recevant une nouvelle construction ou dont une opération d'aménagement a été engagée) avoisine les 6770 m<sup>2</sup> de foncier par an.</p> <p>Le PLU initial estimait que les dents creuses et les espaces densifiables s'urbaniseraient à long terme car les terrains concernés nécessitaient une restructuration des propriétés par le biais de détachement parcellaire. Les zones AU avaient dès lors pour but d'engager des opérations à court terme et selon une organisation efficiente (=opération d'aménagement d'ensemble). Le PLU estimait ainsi, à l'horizon 2023, que potentiellement 70% des dents creuses seraient mobilisés et 30% pour les gisements en densification.</p> <p>Au regard des éléments précités, dans les trois ans à venir, environ 60% des zones AU (Bataillard et Esplaces 1) devraient être pourvues de construction.</p> <p>Le Grand Champ, avec ses 3692m<sup>2</sup>, est la plus petite zone à urbaniser de la commune ; elle représente 19% des gisements fonciers en extension de la commune. Il convient dès lors d'anticiper son ouverture à court / moyen terme.</p> <p>La zone du Grand Champ (3692m<sup>2</sup>) accueillera à terme 6 logements (dont 2 à 3 logements en accession sociale) et devrait ainsi permettre l'accueil d'une douzaine d'habitants supplémentaires. La densité moyenne du nouveau quartier s'établit à environ 16 logements / hectares. A titre de comparaison de lotissement voisin du Grand Champ compte une densité moyenne de 8 lgt/ha.</p>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	D'après le recensement INSEE de 2021, Chenex compte 26 logements vacants soit 6,9% du parc de logements. En 10 ans, la proportion de logements vacants est passé de 9,9% à 6,9%.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Il n'y a pas de taux de rétention foncière appliqué.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	La zone 2AU du Grand Champ représente 3692m <sup>2</sup> .
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Environ 120 m <sup>2</sup> .
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Cf. ci-avant	

4.1 Présentation de votre projet	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		La modification du PLU conduit à afficher un déclassement de zone décidé par jugement du tribunal administratif. Les parcelles n°ZC38 et 39 doivent être classées en zone Nc au lieu d'une zone Aa. Les terrains ne comportent pas d'enjeux agricoles, sont enclavés par des espaces bâtis et se situent à proximité de l'autoroute A40.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		<i>Cf. ci-dessus</i>
Complétez si nécessaire			
Cf. documents annexes avec les cartographies.			

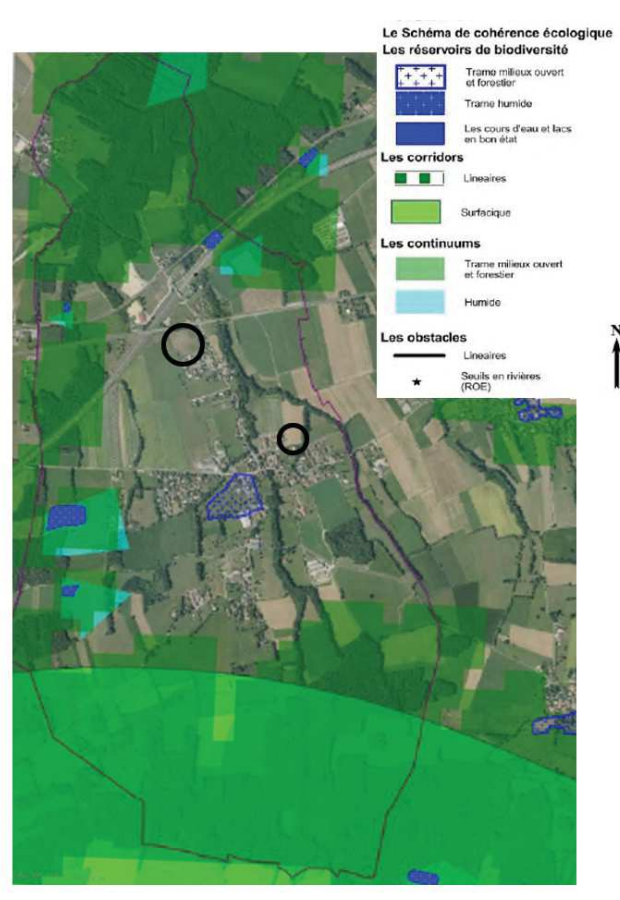


4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <a href="#">Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</a> à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	La commune de Chênex n'est pas concernée par le réseau Natura 2000. Les premiers sites sont à plus de 2km au Nord (l'Etournel). Le Massif du Vuache est à plus de 4km au Sud-Ouest.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?	X		<p>La commune de CHENEX est couverte à son extrémité Nord par une ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Haute Chaîne du Jura, le défilé de Fort l'Ecluse, l'Etournel et le Vuache ».</p> <p>Cet espace correspond à un axe emprunté par l'avifaune migratrice (notamment les rapaces) qui suit le tracé du fleuve Rhône localisé en contrebas des versants de Chenex, à plus de 2km.</p> <p>Le projet n'impacte pas la ZNIEFF.</p> 
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental,		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?			6 zones humides sont repérées sur la commune. Le projet n'impacte pas les zones humides. 
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a>		X	
Complétez si nécessaire			

#### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <p>Les enjeux écologiques portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la conservation et le développement du réseau de haies,</li> <li>- la reconstitution d'une ripisylve et de berges fonctionnelles où des dégradations sont constatées,</li> <li>- la conservation des réservoirs locaux de biodiversité (zones humides, boisements et vergers).</li> </ul>
---	------------	------------	---

<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	<p>Le SRCE identifie plusieurs éléments à la trame verte et bleue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• plusieurs réservoirs de biodiversité correspondant aux zones humides ainsi qu'à un espace ouvert agricole localisé au Sud du centre-village</li> <li>• des continuums écologiques au Nord, à l'Ouest et au Sud de la commune. Un corridor écologique d'intérêt régional transite par le Sud de la commune.</li> </ul> <div data-bbox="877 896 1500 1792"> <p><b>Le Schéma de cohérence écologique</b></p> <p><b>Les réservoirs de biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Trame milieux ouvert et forestier</li> <li>Trame humide</li> <li>Les cours d'eau et lacs en bon état</li> </ul> <p><b>Les corridors</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaires</li> <li>Surface</li> </ul> <p><b>Les continuums</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Trame milieux ouvert et forestier</li> <li>Humide</li> </ul> <p><b>Les obstacles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Linéaires</li> <li>Seuils en rivières (ROE)</li> </ul>  </div>
---	---

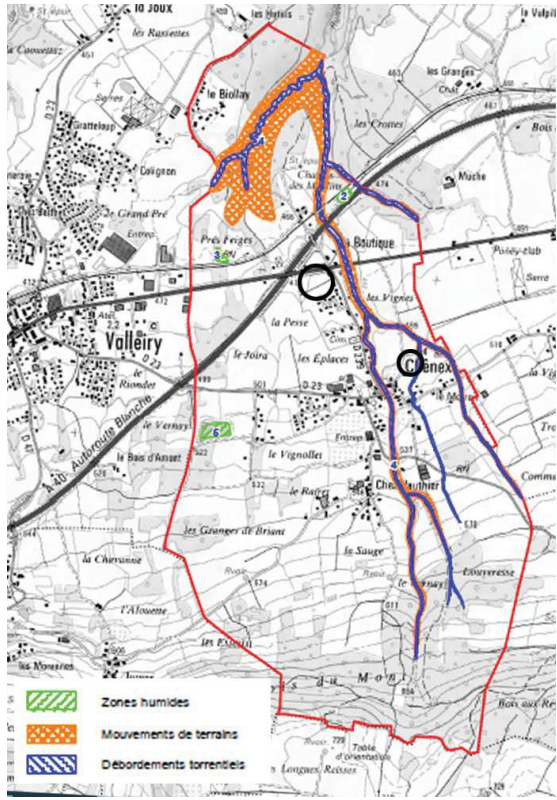
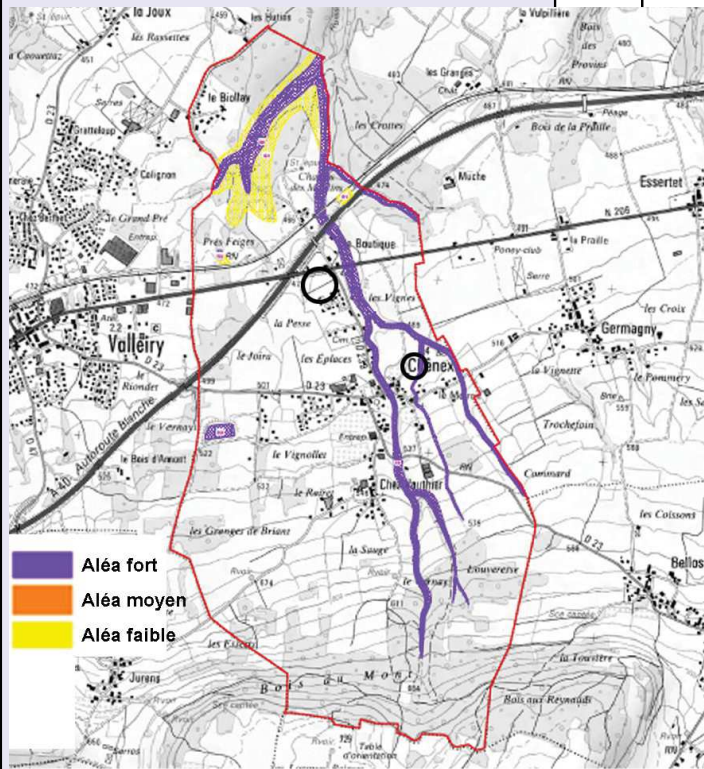
4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ?		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ?		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?	X		La commune de Chenex est concernée par deux types d'orientations paysagères issus du SCOT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les « campagnes patrimoniales » : les règlements de zones doivent définir des spécifications alliant prescriptions paysagères et pratiques agricoles, et protéger strictement les boisements, arbres et haies qui structurent le paysage.</li> <li>- Les « campagnes contemporaines » : protéger les cours d'eau et les boisements</li> </ul>
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>	X		<p>La commune est concernée par l'extrémité d'un périmètre de protection rapproché entourant le captage d'eau potable du Bois du Mont Est situé sur la commune voisine (Jonzier-Epagny). Ce périmètre ne couvre que des espaces boisés.</p>
<p>Autres captages prioritaires ?</p>		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>	X		<p>La commune est identifiée globalement par le SAGE Arve comme un secteur prioritaire sous tension quantitative. De par les mesures prescrites par les dispositions du volet « Quantité », le SAGE vise à optimiser la gestion de l'eau, favoriser le partage de la ressource et réguler les prélèvements par une amélioration préalable des connaissances. Dans le volet « Nappes stratégiques », le SAGE vise à pérenniser les ressources souterraines stratégiques par une gestion quantitative durable de manière à éviter une dégradation du bon état des masses d'eau.</p>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p><a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a></p>	X		<p>Les effluents collectés à Chenex sont acheminés vers la station d'épuration de la commune. Sa capacité nominale est de 615 équivalent habitants et sa charge maximale en entrée est fixée à 1524 équivalent habitants. Elle traite 81m3 d'eaux usées par jour pour un débit de référence retenu de 115m3/jour.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?</p>	X		<p>La commune dispose d'un plan de zonage de gestion des eaux pluviales avec une note technique et un règlement associé.</p>
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p><a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a></p>	X		<p>Une ancienne épicerie avec desserte essence est repérée sur la commune sans pouvoir être localisée précisément. Cette installation a seulement été inventoriée. Elle s'est déroulée de 1924 à 1996.</p>
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p>		X	
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		X	
Complétez si nécessaire			

### 4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
--	-----	-----	---


Risques ou aléas naturels ?	X		<p>Les risques suivants sont relevés sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- traversée de matières dangereuses,</li> <li>- existence d'une installation classée pour la protection de l'environnement (non seveso),</li> <li>- sismicité modérée, de niveau 3,</li> <li>- exposition faible au retrait-gonflement des sols argileux sur toute la commune,</li> <li>- inondations (exceptionnelles) liées au cours d'eau</li> <li>- existence de 2 cavités souterraines localisées dans le centre village.</li> </ul>
-----------------------------	---	--	--



--	--	--	--

Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		
---	---	--	--

Nuisances ?	X		
-------------	---	--	--

4.8 Risques et nuisances			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Chenex est traversé par trois infrastructures bruyantes : RD1206, autoroute A40 et la voie ferrée (Bellegarde-sur-Valserine – Annemasse).  
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		CHENEX (arrêt à la Boutique) est desservi par la ligne Dn des Transports Publics Genevois avec une fréquence d'environ 45' aux heures de pointe.  PROXIGEM est un service complémentaire au réseau de transport du territoire. Il fonctionne du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 18h (sauf jours fériés).
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		SRCAE : Maîtriser les flux de transit (relations avec Genève, migrations quotidiennes des frontaliers et du transport de marchandises) impactant fortement les émissions de GES et les consommations d'énergie  A l'échelle de l'intercommunalité (PCAET), les enjeux

#### 4.9 Air, énergie, climat

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
			retenus à l'horizon 2030 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer massivement la rénovation énergétique globale et performante de l'habitat en visant 4500 maisons et 6100 appartements rénovés d'ici 2030 au niveau BBC rénovation</li> <li>- sensibiliser et accompagner la quasi-totalité des habitants (90%) vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement</li> <li>- rénover 320000m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaire (publics, privés, bureaux et commerces) au niveau BBC rénovation</li> <li>- sensibiliser et accompagner 25% des commerces et industries vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement</li> <li>- développer les solutions alternatives à la voiture pour les déplacements locaux (modes actifs, covoiturage, transport en commun) en visant 4000 personnes se rendant au travail en covoiturage ou 5300 personnes en vélo</li> <li>- déployer une politique d'aménagement favorable à la réduction des déplacements contraints</li> <li>- réduire le transport de marchandise par camion via l'augmentation du ferrotrage et l'optimisation du taux de remplissage des camions</li> <li>- une politique incitative d'écologie industrielle et d'écoconception pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de Ges de l'industrie</li> <li>- développer prioritairement les filières photovoltaïque, géothermie, bois énergie et méthanisation d'ici 2030, et viser au renouvellement de deux tiers du parc domestique au bois pour améliorer la qualité de l'air et améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage</li> <li>- développer les autres filières non jugés prioritaires (solaire)</li> </ul>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			





## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : <u>Chênex</u> Lieu : <u>31.08.2021</u>	NOM <u>BIVAT-RIU</u> PRENOM <u>MARIANNE</u> SIGNATURE 	
--	---	---